

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Construction d'un Centre d'Identification - Immigration - Emigration - Election (CIIEEL) à Cotonou.

Le projet CIIEEL est un centre d'envergure devant abriter les sièges des institutions publiques que sont :

- la Commission Électorale nationale autonome (CENA) dont le bâtiment comprend quatre niveaux ;
- l'Agence nationale d'Identification des personnes (ANIP), édifice de quatre niveaux également ;
- la Direction de l'Émigration et de l'Immigration (DEI), de même configuration ; et
- la Direction des Affaires consulaires et des Béninois de l'Extérieur (DACBE), immeuble de deux niveaux.

Dans la perspective de sa réalisation, le Conseil s'est prononcé en faveur de la contractualisation avec divers cabinets pour les missions de maîtrise d'œuvre complète et de contrôle technique afin d'assurer l'exécution du projet en cohérence avec les principes directeurs qui le portent.

I-2. Conduite d'une étude dans le cadre de la réforme du secteur béninois de la boulangerie.

En raison des insuffisances révélées par l'état des lieux qui en a été fait, cette réforme vise le renforcement des instruments juridiques existants ainsi que des normes sanitaires de qualité et de sécurité alimentaire. Aussi, prendra-t-elle en compte, la modernisation des conditions de production et l'amélioration des techniques appliquées aux fins d'introduire des pratiques innovantes.

A terme, l'étude mettra à la disposition du ministère de l'Industrie et du Commerce :

- le guide technique d'installation d'une unité de boulangerie ;
- le guide des bonnes pratiques et des normes pour la production du pain ;
- le mécanisme pour la détermination participative du prix du pain avec les acteurs du secteur ;
- les instruments de détection et de mesure de substances prohibées qui pourraient se trouver dans la farine de blé, la pâte de farine de blé et le pain.

L'objectif visé est d'améliorer les conditions et techniques de production par l'ensemble des acteurs du secteur pour produire du pain de meilleure qualité au profit de la population.

I-3. Réalisation du Schéma directeur des postes sources haute tension/moyenne tension et des réseaux moyenne tension du Bénin à l'horizon 2040.

Le diagnostic des réseaux électriques du Bénin, réalisé en 2024, a mis en évidence plusieurs défis nécessitant des ajustements stratégiques et techniques.

Dans ce cadre, il a été demandé à une structure spécialisée de proposer à la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE), des outils et des études stratégiques pertinentes pour optimiser le développement des réseaux de distribution d'électricité au Bénin, en cohérence avec les objectifs nationaux d'électrification.

Lesdites études permettront d'une part de :

- optimiser les investissements en priorisant leur rentabilité économique et technique afin d'éviter les surcoûts liés à des infrastructures mal dimensionnées ou redondantes ;
- améliorer la qualité de la fourniture d'électricité en corrigeant les insuffisances liées aux surcharges fréquentes, aux pertes techniques élevées et à la qualité de service qui reste perfectible ;
- anticiper les besoins énergétiques futurs face à une croissance démographique et économique rapide et de prévoir des infrastructures capables d'accueillir les charges futures, notamment

pour l'électrification rurale et le développement des zones industrielles et péri-urbaines, etc.

Elles aideront, d'autre part, à :

- moderniser les réseaux et accélérer la transition énergétique en standardisant progressivement les réseaux à une tension uniforme de 20 kV pour améliorer leur efficacité, leur fiabilité et réduire les coûts d'investissement et de maintenance ;
- mettre en œuvre une politique d'enfouissement des réseaux dans les zones urbaines denses, en débutant par Cotonou, afin de réduire les risques climatiques et d'améliorer l'esthétique urbaine ;
- conduire un processus de transfert de compétences vers les ingénieurs de la SBEE, incluant une formation à l'utilisation de l'outil de planification installé et aux méthodes de planification des réseaux ;
- accroître l'autonomie de la SBEE dans la gestion des projets d'infrastructures électriques, réduisant ainsi la dépendance à l'expertise étrangère.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec ce prestataire qualifié, à charge pour le ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines de superviser la mise en œuvre du projet et de veiller à l'intégration des résultats des études dans les futurs plans d'investissement de la SBEE.

A cet effet, une attention particulière sera accordée aux travaux d'urgence prévus sur la période 2025-2028.

I-4. Homologation des prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs au titre de la campagne agricole 2025-2026.

En dehors des prix de cession des engrais déjà fixés respectivement à 17.000 FCFA le sac de 50 kg de NPK coton et vivriers, 15.000 FCFA le sac de 50 kg d'urée et 14.000 FCFA celui de 50 kg de la formule SSP, le Conseil a approuvé les prix des insecticides comme ci-dessous :

- insecticide contre les Jassides (Jacobia 350 EC) : 3400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0.5) hectare ;
- insecticides coton alternatifs aux pyréthriinoïdes : 3.400 FCFA le flacon pour le traitement de demi (0.5) hectare ;

- 3.400 FCFA le flacon des binaires acaricides de même que des binaires aphicides pour le traitement de demi (0,5) hectare ;
- 3.500 FCFA le litre d'herbicides totaux ;
- 7.400 FCFA le litre d'herbicides sélectifs de prélevée ;
- 7.000 FCFA le litre d'herbicide sélectif précoce Deal 11 OD ;
- 7.500 FCFA le litre d'herbicide sélectif précoce Deal plus 110 OD.

Par ailleurs, les prix d'achat du coton-graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2025-2026 ont été homologués ainsi qu'il suit :

- coton-graine conventionnel 300 FCFA/kg pour le 1^{er} choix et à 250 FCFA/kg pour le 2^{ème} choix ;
- coton-graine biologique 360 FCFA/kg pour le 1^{er} choix et à 310 FCFA/kg pour le 2^{ème} choix.

En ce qui concerne les fonctions critiquées, elles s'établissent à 13 FCFA/kg de coton-graine, tandis que le prélèvement pour la réserve stratégique est de 5 FCFA/kg de coton-graine.

Le Conseil saisit cette occasion pour rappeler aux producteurs qu'il est formellement interdit de sortir les intrants ainsi subventionnés du territoire national, et instruire les ministres concernés de veiller particulièrement au respect de cette mesure.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

- la participation du Bénin à la 113^{ème} session de la Conférence internationale du Travail et autres rencontres, à Genève, en Suisse, du 2 au 13 juin 2025 ; puis celle
- du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche aux rencontres statutaires et autres missions officielles du secteur, au titre de l'année 2025.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ **A la Présidence de la République**

Autorité de régulation des marchés publics :

Membres du Conseil de régulation

- **Au titre de la Présidence de la République**

Monsieur Séraphin AGBAHOUNGBATA

- **Au titre du ministère de la Justice et de la Législation**

Monsieur Gilbert Ulrich TOGBONON

- **Au titre du secteur privé**

Madame Francine AÏSSI HOUANGNI

Monsieur Derrick BODJRENOU

- **Au titre de la société civile**

Madame Carmen Sinani Oredolla GABA

Madame Maryse AHANHANZO GLELE

- ✓ **Au ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale**

Directeurs départementaux comme suit :

- **Borgou**

Madame Zénabou GOUNOU

- **Mono-Couffo**

Monsieur Thierry Mahougnon ADANKANHOUNDE

- **Ouémé-Plateau**

Madame Nadine AKOGBETO AÏSSI

- ✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable**

Directeur général de l'Environnement et du Climat

Monsieur Ibila DJIBRIL

Directeur des Transports terrestres et aériens

Monsieur Joseph AHISSOU

Directeur des Affaires portuaires, maritimes et fluvio-lagunaires

Monsieur Germain Jessugnon AHISSOU

Directeurs départementaux ainsi qu'il suit :

- **Atlantique**

Monsieur Adolphe Vaxilis TOHOUNDJO

- **Donga**

Monsieur Djinédou TAKPARA

- **Ouémé**

Monsieur Célestin Dohêto AZONHOUMON

✓ **Au ministère de la Défense Nationale**

Le Général de division aérienne Bertin BADA est promu au grade de Général de corps aérien.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.